Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213501620-20260917-2026_09_079-DE

# VILLE DE LOUVIGNE DU DÉSERT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2026

République Française
Département d'Ille et Vilaine

**Nombre de Conseillers :** en exercice 23 **présents :** 19 **votants** :21
**représentés** : 2

**Date de convocation** : 10 septembre 2026.
L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECHEVALIER, Maire.
**Etaient présents :** M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme NOËL Marie-Laure ; M. MOREL Sylvain ; Mme GUILLOUX Christèle (arrivée 20h20) ; M. FADIER Thierry ; Mme KERGOAT Morgane (arrivée à 21h05) ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme BODIN Marie-Eve ; Mme GUILLOUX Patricia ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; M. ROUSSEL Frédéric ; Mme BONTEMPS Anne-Claire ; M. DELAMARE Fabien ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. PREAUX Damien ; Mme NICOLAS Aline ; M. LEYET Léo.
**Absent :** M. GUERIN Fabrice ;
**Absents excusés :** M. CHAUVEL Benoît ; Mme BADICHE MANCEL Karine ; Mme BRUMANT Magali ;
**Pouvoirs :** Mme BADICHE MANCEL Karine donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;
Mme BRUMANT Magali à Mme BONTEMPS Anne-Claire ;
**Secrétaire de séance :** Mme BODIN Marie-Eve.

### 2026-09-079 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, A TITRE ONEREUX, D'UN LOCAL PRIVE, EN VUE DE LA PREPARATION DES CHARS DE LA FETE DES FLEURS PAR LES BENEVOLES DE LA COMMUNE

**RAPPORTEUR :** A. LECHEVALIER

### EXPOSE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
La commune de Louvigné-du-Désert prépare la prochaine édition de la fête des fleurs, dont un moules-frites et un comice agricole. Les bénévoles souhaitent construire les chars du défilé, mais les locaux municipaux disponibles ne permettent pas de travailler sur des structures de cette taille dans des conditions de sécurité satisfaisantes.
Monsieur Joseph Tourneux, propriétaire d'un local situé en zone industrielle (parcelle cadastrale T 53), a proposé de mettre ce local à disposition de la commune, moyennant un loyer de 1 400 € pour une durée de 10 mois. Une convention de location devra être conclue à cet effet.
La commune devra par ailleurs s'assurer, pour la durée de l'occupation, contre les risques liés à l'activité des bénévoles dans ce local.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213501620-20260917-2026_09_079-DE

**PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De louer auprès de Monsieur Joseph Tourneux le local situé en zone industrielle (parcelle T 53), moyennant un loyer de 1 400 € (pour 10 mois), pour permettre aux bénévoles de construire les chars de la fête des fleurs ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de location ainsi que tout document afférent à cette affaire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à souscrire les garanties d'assurance nécessaires à l'occupation de ce local par les bénévoles de la commune.

**DECISION**

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 17 septembre 2026
Pour extrait conforme
Le Maire
A. LECHEVALIER

MAIRIE DE LOUVIGNE DU DESERT
35

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*